



MALI

Analyse de Protection

Mise à jour de la situation et des risques de protection

Août 2026

RÉSUMÉ

La présence de groupes armés continue d'entraîner des répercussions sur l'environnement de protection des civils, notamment à travers des attaques et risques d'attaques des villes, villages, écoles et marchés, de perturbation des services essentiels, de recrutement d'enfants, d'extorsion et de mouvements ou contrôles irréguliers dans certaines zones.

Dans ce contexte, l'intensification des affrontements et des opérations de sécurisation dans plusieurs localités du territoire, contribue à un environnement sécuritaire volatil, susceptible d'accroître l'exposition des populations civiles aux risques divers de protection, de déplacement et de représailles. Par ailleurs, l'utilisation d'engins explosifs par les acteurs armés demeure une source importante de préoccupation pour la protection des civils, en raison du risque d'explosion et de victimes, notamment dans les zones affectées par la présence de ces dispositifs.

Les violations et menaces rapportées aggravent la vulnérabilité des populations, déjà affectées par plus d'une décennie de conflit armé. L'insécurité persistante sur certains axes routiers perturbe les activités socio-économiques, notamment la tenue des foires hebdomadaires et l'approvisionnement des localités en biens de première nécessité. Par ailleurs, les prélèvements de type « zakat » imposés par les groupes armés sur les productions agricoles et le bétail accentuent la précarité économique des ménages. Ces facteurs alimentent un climat d'insécurité et de peur au sein des communautés, entraînant des déplacements de population à la recherche de conditions plus sûres. Toutefois, les restrictions de mouvement imposées par les groupes armés rendent ces déplacements particulièrement risqués.

Les abus psychologiques ressortent, pour ce premier semestre, comme le dénominateur commun observé par les acteurs de protection dans l'ensemble des localités et résultant des cinq risques priorités qui font l'objet d'une analyse spécifique dans cette note :

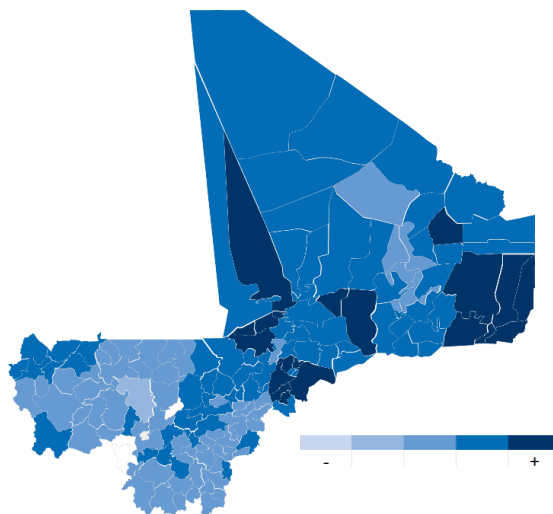
1. Attaques contre des civils et des biens à caractère civil et autres homicides illégaux ;
2. Violence basée sur le genre ;
3. Recrutement forcé et association d'enfants dans des forces et groupes armés ;
4. Entraves ou restrictions illégales à la liberté de circulation, siège et déplacement forcé ;
5. Vol, extorsion, expulsion forcée et destruction de biens.

Au-delà de ces risques, deux autres risques sont apparus prééminents à la suite des attaques du 25 et du 26 avril dans la périphérie de la capitale Bamako, ainsi que dans plusieurs villes du pays (notamment Kidal, Mopti, Gao, Ménaka, Kati). Il s'agit notamment des mutilations et blessures graves dues aux engins explosifs et de la désinformation¹. **20 cercles répartis entre cinq régions (représenté dans le tableau ci-dessous)** sont les plus exposés aux risques de protection.

Régions	Cercles	Critère d'évaluation et niveau de risque
Mopti	Youwarou	Ces cercles ont été évalués avec la participation des acteurs de la protection et d'autres personnes ressources, y compris les services techniques de l'État. L'évaluation, fondée notamment sur la gravité des conséquences des 15 risques de protection et la fréquence des violences et violations associées, les a classés au niveau 5 sur une échelle de 1 à 5.
Tombouctou	Goundam; Niafunké; Gourma-Rharous; Léré ; Gossi; Tonka	
Kidal	Kidal	
Ménaka	Ménaka; Tidermene; Inekar; Anderamboukane; Anouzagrène; Inlamawane (Fanfi)	
Bandiagara	Bandiagara ; Koro; Bankass; Kendie; Ningari;Diallassagou	

ACTIONS URGENTES

- Appeler à la cessation des hostilités, le respect du droit international humanitaire et faciliter l'accès sûr des populations aux services essentiels et à l'assistance humanitaire.
- Étendre les mécanismes communautaires de surveillance et d'alerte, et déployer des équipes mobiles d'urgence pour l'évaluation rapide des besoins et la fourniture de services de protection, de soutien psychosocial et d'assistance.
- Renforcer les réponses aux violences basées sur le genre, aux violences contre les enfants, aux risques liés aux engins explosifs et aux drones, notamment à travers le soutien aux One Stop Centers et aux mécanismes de gestion de cas à distance.



CONTEXTE

Depuis 2012, le Mali est confronté à une crise multidimensionnelle, marquée par la persistance d'un conflit armé, l'expansion et la recomposition des groupes armés, les tensions intercommunautaires, ainsi que par une succession de crises politiques et institutionnelles. Initialement concentrée dans le nord du pays, la violence s'est progressivement étendue vers le centre, puis vers les régions occidentales et méridionales, rapprochant les zones d'affrontements des principaux centres urbains et des axes économiques et commerciaux. Les groupes armés continuent de contester l'autorité de l'État et d'exercer une influence sur certaines zones rurales et certains axes de communication. Cette dynamique s'accompagne de graves conséquences pour les populations civiles : attaques contre les civils et leurs biens, menaces et intimidations, enlèvements, violences basées sur le genre, restrictions de mouvement, entraves à l'accès aux services essentiels et déplacements forcés. L'environnement de protection des civils continue de se dégrader du fait du nombre élevé de violations et de la persistance de risques de protection dans plusieurs régions du pays.

UNE DEGRADATION DE LA SITUATION SECURITAIRE EN 2026

La situation sécuritaire dans le pays a connu un tournant décisif au cours des premiers six mois de l'année lors des attaques du 25 et du 26 avril 2026 menées par les groupes armés. Ces offensives ont ciblé plusieurs positions stratégiques des forces de défense et de sécurité maliennes dans différentes localités, y compris la périphérie de la capitale Bamako, ainsi que plusieurs villes du pays (notamment Kidal, Mopti, Gao, Ménaka). Cette offensive a constitué l'une des opérations coordonnées les plus importantes menées contre les autorités maliennes ces dernières années en démontrant la capacité des groupes armés à conduire des attaques simultanées sur des territoires éloignés les uns des autres, y compris à proximité de la capitale.

Ces attaques ont marqué un tournant dans la dynamique du conflit. Elles ont non seulement ciblé des positions militaires stratégiques, mais ont également affecté des zones urbaines et des populations civiles. À Kidal, Gao, Mopti et dans d'autres localités, les affrontements ont exposé directement les populations aux tirs, aux explosions, aux mouvements de combattants et aux dommages causés aux biens civils. À Gao, notamment, des explosions à proximité d'un site accueillant des personnes déplacées internes ont fait des victimes civiles et endommagé des habitations. Les affrontements ont également été suivis d'opérations militaires et de mesures de sécurisation susceptibles d'affecter la liberté de mouvement et l'accès des populations aux services essentiels.

Par ailleurs, les affrontements entre les forces de sécurité maliennes et les groupes armés, après ces attaques, et les restrictions de circulation imposées sur les principaux axes routiers sortant de/menant vers Bamako ont davantage fragilisé la situation sécuritaire et humanitaire tout en accroissant le sentiment d'insécurité. Plusieurs mesures ont été prises par les autorités depuis lors pour renforcer la sécurité nationale. En effet, le 3 juin 2026 trois arrêtés interministériels ont été pris pour notamment :

- Suspendre la commercialisationⁱⁱ à titre gratuit des motocyclettes de cylindrée de 125cm³ et plus ainsi que leurs accessoires ;
- Suspendre la circulationⁱⁱⁱ de ces motos hors des grandes agglomérations ;
- Créer des zones d'intérêt militaire^{iv} d'accès interdit à la population civile dans le cadre de l'opération « Dougoukoloko ».

Si ces mesures répondent à des préoccupations sécuritaires, elles ont également des conséquences sur la mobilité des populations et sur leurs activités socio-économiques, notamment pour les commerçants, transporteurs, éleveurs et autres usagers des axes routiers. Cette évolution doit être replacée dans **une dynamique d'expansion géographique de la violence**. Dès 2025, les groupes armés avaient démontré leur capacité à atteindre des zones auparavant relativement moins affectées par le conflit. Le 1er juillet 2025, les groupes armés avait ainsi mené des attaques coordonnées contre des positions militaires dans sept localités de l'ouest et du centre du pays : Kayes, Nioro du Sahel, Diboli, Gogui, Sandaré, Niono et Molodo. L'attaque de Kayes, capitale régionale et important corridor commercial vers le Sénégal, ainsi que celle de Diboli, située à proximité de la frontière sénégalaise, ont illustré l'extension de la menace vers l'ouest du pays. À la suite de ces attaques, les groupes armés avaient menacé d'imposer un blocus à Kayes et Nioro du Sahel, accentuant les risques de restriction de mouvement, d'entrave aux activités économiques et d'isolement des populations.

Dans plusieurs localités, les populations demeurent ainsi confrontées à des menaces récurrentes d'attaques armées, à des restrictions de mouvement et à des risques d'enlèvement. Dans l'ouest du pays, les populations de Kayes, Diboli, Nioro, Gogui, et Sandaré continuent de subir les effets de la dégradation de la situation sécuritaire, depuis les attaques du 1^{er} juillet 2025. Cette situation a fortement réduit la mobilité des commerçants, transporteurs, éleveurs et autres usagers des routes nationales 1 et 3, avec des conséquences directes sur l'accès aux marchés, aux services essentiels et aux moyens de subsistance.

CONSEQUENCES SUR L'ENVIRONNEMENT DE PROTECTION

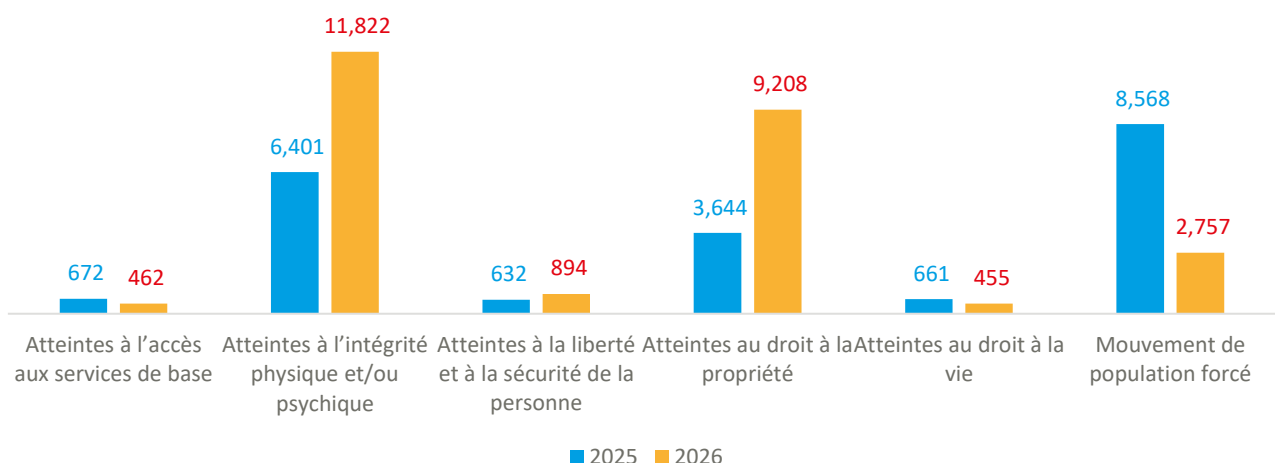
La dégradation de la situation sécuritaire et les restrictions de mouvement se traduisent par une augmentation et une diversification des risques de protection auxquels sont exposées les populations civiles.

À la fin de septembre 2025, le Mali **comptait 414 524 personnes déplacées internes**^v, auxquelles s'ajoute les personnes déplacées en 2026 à la suite des différents événements comme les attaques du 25 et 26 avril et l'insécurité persistante dans certaines localités du pays. En outre, 338 369 réfugiés et demandeurs d'asile maliens étaient recensés dans les pays voisins, essentiellement en Mauritanie, au Niger et au Burkina Faso à la fin du mois de juin 2026, tandis que le pays accueillait 306 315 réfugiés et demandeurs d'asile, d'après la Commission nationale chargée des réfugiés (CNCR). Ces chiffres témoignent de la persistance des déplacements forcés, tant à l'intérieur qu'au-delà des frontières.

Les données de protection mettent également en évidence l'ampleur des menaces et violences auxquelles les populations sont confrontées. Au premier semestre 2026, **25 598 violations de droits ont affecté les civils** selon le système de monitoring de protection, soit une hausse de 24,4% par rapport au premier semestre 2025. 70,9% de ces violations ont touché les hommes, 22,6% les femmes et 6,5% les enfants.

Les **atteintes à l'intégrité physique et psychique** (représentant 46% des violations et incluant les viols, les agressions sexuelles, les violences psychologiques, les agressions physiques, les mutilations par engins explosifs, les menaces, etc.) et les **atteintes aux droits à la propriété** (représentant 36% des violations et incluant les extorsions, les vols et les taxes illégales) sont les catégories de violations les plus rapportées au cours du semestre. Ces tendances sont corroborées par l'évaluation des risques de protection effectuée pendant la même période sur l'ensemble des cercles du pays.

Catégories des violations signalées au 1er semestre 2025-2026



Dans ce contexte, les risques de protection ne résultent pas uniquement des affrontements directs. Ils sont également liés aux stratégies d'influence territorial et social mises en œuvre par les groupes armés, aux mesures sécuritaires et aux restrictions de circulation, ainsi qu'aux conséquences indirectes de la conflictualité sur l'accès aux services essentiels, aux marchés et aux moyens de subsistance. Les populations vivant dans les zones rurales, sur les principaux axes de circulation et dans les localités affectées par les opérations militaires ou les incursions de groupes armés demeurent particulièrement exposées. L'évolution observée en 2026 confirme ainsi une transformation de la crise : au-delà de la persistance des foyers de conflit dans le nord et le centre, la violence et les risques de protection s'étendent à de nouvelles zones et affectent également les centres urbains, les axes économiques et les populations déplacées et communautés hôtes.

UNE NOUVELLE TENDANCE INQUIETANTE : LE RISQUE DE DESINFORMATION

À la suite des attaques du 25 avril, plusieurs **messages d'incitation à la haine et à la violence** visant certaines personnes, communautés ou leurs familles ont circulé, principalement sur les réseaux sociaux. Des cas d'agressions contre des personnes soupçonnées d'appartenir à des groupes armés auraient également été rapportés.

Le 28 avril 2026, le Procureur du Pôle national de lutte contre la cybercriminalité a publié un communiqué alertant l'opinion publique sur plusieurs comportements observés dans le cyberspace susceptibles de constituer des infractions à la législation pénale malienne. Le communiqué dénonçait notamment :

- Des appels à la haine, à la violence et à la justice populaire, jugés contraires au vivre-ensemble et à la cohésion sociale.
- La diffusion de messages de désinformation et de rumeurs non fondées susceptibles de troubler l'ordre public.
- La propagation d'informations tendancieuses visant à perturber les services publics et le fonctionnement normal des établissements d'enseignement.

Le 5 mai 2026, les autorités régionales de Tombouctou ont organisé une rencontre de sensibilisation réunissant les forces vives de la région autour des enjeux de cohésion sociale et de vivre-ensemble. À cette occasion, le Gouverneur a insisté sur la nécessité de préserver la protection de toutes les communautés ainsi que de leurs biens, tout en mettant en garde contre toute forme de stigmatisation, d'amalgame ou d'incitation à la violence communautaire. En guise de contribution aux efforts de promotion de cohésion sociale et de lutte contre la désinformation, le Cluster Protection a élaboré et partagé des **messages clés de sensibilisation**^{vi} invitant les acteurs humanitaires et de protection à les utiliser dans les activités communautaires.

LES ABUS PSYCHOLOGIQUES ET LA DETRESSE EMOTIONNELLE COMME DENOMINATEUR COMMUN

Sur les 11 822 atteintes à l'intégrité physique et psychiques rapportés dans le cadre du monitoring de protection, **9 229 (soit 78%) sont liées aux menaces et aux violences émotionnelles**. Ces incidents sont principalement rapportés dans les régions^{vii} de Tombouctou, Gao, Mopti et Ségou. Les menaces et violences émotionnelles sont proférées lors d'incursions de groupes armés dans les villages et prennent différentes formes : interdiction de toute collaboration avec les FAMA, menaces à l'encontre des personnes considérées comme proches des autorités, interdiction ou contrôle de certaines cérémonies sociales telles que les mariages, ultimatums demandant aux populations de quitter leur villages et enlèvements. Ces pratiques contribuent à instaurer un climat de peur et d'intimidation, à restreindre la liberté de mouvement et à fragiliser les mécanismes communautaires et les moyens de subsistance.

Les flagellations des femmes et l'imposition de certains code vestimentaire par les groupes armés ont également des impacts non seulement physiques mais aussi psychologiques et sociaux. Ces châtiments publics sont conçus pour humilier et instaurer une peur permanente pouvant développer de l'anxiété et une perte de liberté de mouvement pour éviter les sanctions. Les femmes publiquement flagellées subissent souvent une stigmatisation sociale qui affecte leur réputation et celle de leur famille au sein de la communauté. Le 20 juin 2026, dans la commune de Djaptodji, cercle de Douentza, 40 femmes auraient été flagellées publiquement par les éléments d'un groupe armé pour « non-respect de la prescription de l'islam ».

Les capacités communautaires restent limitées face à la violence et aux dynamiques du conflit entre présence/influence des groupes armés et les opérations militaires. Face à l'insécurité, les communautés se voient souvent contraintes de négocier des accords de survie avec certains groupes armés (afin de mener les activités économiques, agricoles sans entraves) et de mettre en place des groupes d'autodéfense dans plusieurs villages. Les contenus des accords sont souvent source de violations de droit à travers notamment l'imposition de taxe illégale sur le bétail, les récoltes et les activités économiques, ainsi que l'enrôlement des enfants au sein de ces groupes. Les comités de protection communautaires mis en place par les acteurs humanitaires, bien qu'utile, ne résistent pas non plus toujours aux dynamiques du conflit.

RISQUES DE PROTECTION

RISQUE 1 Attaques contre des civils et des biens de caractère civil et autres homicides illégaux

Les villages, les écoles, les centres de santé, les zones résidentielles, les lieux de cultes, les marchés, les moyens de transports civils, les sites de personnes déplacées de force constituent des infrastructures de caractère civil ayant été impactées pendant ce semestre par les attaques et/ou affrontement armés, entraînant des atteintes au droit à la vie et des atteintes à l'intégrité physique et/ou psychologique.

La circulation accrue des armes, la multiplicité des groupes armés, les attaques sporadiques des différents groupes, les affrontements entre acteurs armés sont des facteurs aggravants les attaques contre les civils, ainsi que les biens des populations. Le monitoring de protection a rapporté **455 atteintes au droit à la vie** (y compris des personnes tuées par des engins explosifs) et **894 atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne** (majoritairement des enlèvements). Ces attaques fragilisent les mécanismes de protection communautaires, perturbent l'accès aux services essentiels et compromettent durablement les moyens de subsistance des ménages.

Les régions de Menaka, Nioro, Tombouctou, Kayes, Ségou, Mopti, Gao, Kidal, Bandiagara sont les plus touchées. Les habitants y vivent dans un climat de peur, d'angoisse et de psychose constante anticipant de nouvelles attaques.

Le dernier rapport^{viii} du Secrétaire Général des Nations Unies pour les enfants et les conflits armés a confirmé **40 cas d'attaques contre les écoles**, y compris l'utilisation des écoles par des acteurs armés, ainsi que **17 cas d'attaques contre les hôpitaux et structures de santé**, particulièrement dans les régions du centre et du Nord. En outre, 50 cas ont été rapportés sous la catégorie de refus d'accès à l'aide humanitaire.

La **menace des engins explosifs et de l'utilisation des drones contre les civils** demeure élevée en raison de la persistance des violences armées. Entre janvier et juin 2026, 335 victimes civiles d'engins explosifs (dont 35 victimes de restes explosifs de guerre, (REG), 154 victimes d'EEI/mines, et 146 victimes d'attaques de drones armés) ont été enregistrées par les acteurs de protection. Les régions du Centre et du Nord restent particulièrement affectées, tandis que l'extension du risque vers certaines régions du Sud et de l'Ouest est également observée, exposant et accentuant la vulnérabilité des populations en constant mouvement, y compris vers les zones potentiellement contaminées.

Les civils demeurent très vulnérables aux attaques et aux homicides malgré les mécanismes de protection en place, notamment des réseaux de points focaux communautaires, d'enseignants, de bénévoles et d'agents de protection qui permettent une remontée rapide d'informations sur les mouvements ou menaces, qui diffusent les messages de prévention, facilitent la sensibilisation aux risques et le signalement des menaces, et qui partagent des alertes avec les autorités et les acteurs de protection. En dépit des obstacles, les communautés continuent de développer des stratégies d'adaptation pour atténuer et mitiger leur exposition aux risques. Celles-ci incluent des initiatives de dialogue entre les leaders communautaires et les groupes armés qui aboutissent souvent à des accords sur le partage des ressources de survie et de cohabitation.

QUELQUES INCIDENTS D'ILLUSTRATIONS

- Le 6 janvier 2026, le marché hebdomadaire de Dogofry a été attaqué par un drone kamikaze. L'incident a fait 53 victimes, y compris des femmes et des enfants.
- Le 1^{er} et le 4 janvier 2026, l'Institut de Formation des Maîtres de Nioro a été attaqué par un engin explosif faisant des blessés et des dégâts matériels.
- Le 8 janvier 2026, sur les axes Macina–Bamako et Bamako–Kouna (dans les environs du village de Togolon Coura) deux cars de transport en commun ont été attaqués par des groupes armés faisant environ 26 victimes.
- Le 30 janvier 2026, dans le village de Nayo, des groupes armés auraient ouvert le feu sur des agriculteurs dans leurs champs. Sept personnes auraient été tuées.
- Le 30 juin 2026, à Kadji sur l'axe N'Tahaka-Gao dans la commune de Gounzoureye, deux bus de transport en commun auraient été braqués par des individus armés non identifiés. Des cas d'extorsions de bien et de viols sur femmes auraient été rapportés à la suite de ce braquage.

RISQUE 2 Violence basée sur le genre

Les violences basées sur le genre, qu'elles soient structurelles ou liées au conflit, restent un des risques de protection les plus récurrents dans l'ensemble des cercles au Mali.

Les attaques du 25 avril et du 4 juin 2026 ont intensifié davantage les risques de violences basées sur le genre. Des allégations de violences sexuelles ont été signalées dans certaines régions, notamment à Gao et le long de routes (comme l'axe Gao-Gossi), ce qui soulève de vives inquiétudes concernant la sécurité des femmes, des jeunes filles et d'autres populations vulnérables dans les zones touchées par le conflit.



Durant le premier semestre 2026, la persistance de l'insécurité au Mali a renforcé les risques de VBG, en particulier dans les zones affectées par la présence et l'influence de groupes armés, les restrictions de mouvement et les blocus. Ces groupes ont poursuivi des pratiques de contrôle social et d'imposition idéologique, notamment à travers l'extorsion sous forme de *zakat* et la restriction des libertés fondamentales. L'obligation présumée du port du voile intégral et les limitations de la liberté de mouvement touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles dans plusieurs communes, notamment Echell, Koumaïra et Sarayamou, ainsi que dans les cercles de Niono et Macina, dans la région de Ségou. Le blocus de Léré a aggravé la vulnérabilité des femmes enceintes, des mères et des nouveau-nés.

Les restrictions de circulation et la réduction de l'accès humanitaire entravent l'accès aux soins de santé maternelle et aux urgences obstétricales, compromettant les accouchements sécurisés. Elles perturbent également les circuits de référencement des survivantes de VBG vers les services de prise en charge holistique. Cette situation concorde avec les analyses faisant état d'une contraction de l'espace humanitaire et de risques accrus de **violences sexuelles dans les zones assiégées**^{ix}. La dégradation des moyens de subsistance, combinée à la précarité économique et au déplacement forcé, contraint les ménages à adopter des stratégies d'adaptation négatives. Celles-ci accroissent l'exposition des femmes et des filles aux violences sexuelles, aux mariages forcés et précoces, au sexe de survie, ainsi qu'aux risques d'exploitation et d'abus sexuels et de violence entre partenaires intimes. Au cours de la période considérée, 5 644 incidents de VBG ont été documentés par le Système de gestion de l'information sur la VBG (GBVIMS). Les femmes et les filles représentent 89 % des personnes survivantes enregistrées. 23% des incidents sont des cas de violences sexuelles dont 15% de viols et 8% d'agression sexuelle. Respectivement 19% et 27% des incidents sont des cas de violences physiques et de déni de ressources. **Le mariage forcé et les violences psychologique quant à eux représentent 8% et 23% des incidents.** Ces données, déjà préoccupantes, demeurent probablement en deçà de l'ampleur réelle des VBG. La peur des représailles, la stigmatisation, les restrictions de mouvement, l'inaccessibilité des services et les limites de la documentation dans les zones sous contrôle ou influence de groupes armés constituent des obstacles majeurs au signalement et à la prise en charge.

Les données du deuxième trimestre 2026 confirment une détérioration rapide de la situation : **les incidents de VBG ont augmenté de plus de 58 % par rapport au premier trimestre.** Le nombre de survivantes parmi les personnes déplacées internes a plus que doublé, avec une hausse de 113%, illustrant l'impact des déplacements, notamment sur l'axe Kidal, Anéfis, Gao, sur les risques de VBG. Les incidents impliquant des auteurs présumés membres de groupes armés sont passés de 66 cas au T1 à 588 cas au T2, ce qui souligne leur implication accrue dans la survenue des violences et l'utilisation possible de la VBG comme instrument de contrôle, d'intimidation et de coercition. Bien que les survivantes documentées aient bénéficié, selon leurs besoins, de services médicaux, psychosociaux, juridiques et de protection, la réponse VBG demeure fortement entravée. Elle est affectée, d'une part, par les contraintes sécuritaires et logistiques, blocus, inaccessibilité, rupture des voies de référencement et difficultés d'accès aux soins d'urgence et, d'autre part, par des facteurs structurels tels que la pauvreté, l'impunité, l'affaiblissement des mécanismes communautaires de protection et l'érosion des capacités de résilience des

ménages. Les zones de déplacement et les domiciles peuvent ainsi devenir des espaces de risque accru pour les femmes et les filles.

RISQUE 3 Recrutement forcé et association d'enfants dans des forces et groupes armés

NOMBRE CROISSANT D'ENFANT A RISQUE DE RECRUTEMENT ET UTILISATION PAR LA GROUPES ARMES

Dans un contexte de dégradation significative de l'environnement protecteur des enfants, liée à l'insécurité prolongée, le nombre d'enfants exposés au risque de recrutement dans les zones de conflit et à travers le pays demeure particulièrement préoccupant. Selon l'INSTAT, 47,4 % des enfants âgés de 7 à 15 ans, soit 2 470 657 enfants, n'ont jamais fréquenté l'école. Par ailleurs, plus de 700 000 enfants sont privés de leur droit à l'éducation en raison de la fermeture de plus de 1 700 écoles à cause du conflit et de l'insécurité persistante. Cette situation accentue leur vulnérabilité face aux violences, abus et formes d'exploitation, notamment le recrutement et l'utilisation par les groupes armés, ainsi que la traite.

Selon le rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés, publié en juin 2026^x, 859 violations graves ont été documentées en 2025 contre 701 enfants au Mali, dont 554 garçons, 143 filles et 4 enfants de sexe inconnu. Parmi eux, **353 enfants, dont 339 garçons et 14 filles, ont été recrutés et utilisés par différents groupes armés**. Le nombre réduit des filles s'explique par la difficulté à les identifier et le caractère discret et subtil de leur implication qui exige une connaissance des principes de protection pour ne pas confondre le recrutement et l'utilisation des filles par le statut de "femmes, compagnes ou servantes". Ces chiffres ne concernent que les cas vérifiés, de nombreuses allégations n'ayant pu être confirmées en raison des contraintes d'accès et du manque de sources fiables. La région de Kidal apparaît comme la plus touchée. Par ailleurs, plusieurs sources concordantes indiquent que des **personnes visiblement âgées de moins de 18 ans auraient participé à différentes attaques survenues ces derniers mois dans le pays**. Avec les derniers développements de la situation, les activités des groupes armés touchent des nouvelles zones y compris dans le centre et sud du

pays et augmentent de manière significatives les risques de recrutement et d'utilisation des enfants par les groupes armés.

Le Mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les six violations graves des droits de l'enfant en situation de conflit armé, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces et groupes armés, est actif au Mali depuis 2013. Néanmoins, depuis la dénonciation de l'Accord d'Alger par le Gouvernement du Mali, les efforts de dialogue avec les parties au conflit pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants sont au point mort. Sous le leadership du Bureau du Coordonnateur résident et de l'UNICEF, les initiatives se poursuivent pour renforcer la prévention et la réponse, notamment à travers la formation des acteurs et l'appui à la réintégration des enfants sortis des groupes armés. Ces efforts restent toutefois limités par les contraintes d'accès et l'insuffisance des ressources disponibles.

RISQUE 4 Entraves ou restrictions illégales à la liberté de circulation, siège et déplacement forcé

Les couvre-feux instaurés par les autorités, les ultimatums lancés par les groupes armés contraignant les populations à se déplacer, ainsi que les restrictions de mouvement, voire les blocus imposés sur certains axes routiers et dans certaines villes ou certains villages, illustrent la complexité de l'environnement de protection des civils dans le contexte du conflit au Mali. Ces dynamiques exposent les populations à des risques d'entrave à la liberté de circulation et de déplacement forcé, tout en limitant leur accès aux services essentiels, aux moyens de subsistance et aux mécanismes de protection.

Malgré les données officielles disponibles pour l'ensemble du pays, qui faisaient état de **414 524 personnes déplacées internes** (PDI), en septembre 2025, le système de monitoring de protection a rapporté, au cours du premier semestre de 2026, des mouvements de population et/ou des restrictions de mouvement dans plusieurs localités, notamment dans les régions de Bandiagara, Tombouctou, Kidal, Menaka, Ségou et Gao.

Ainsi, entre le 25 avril 2026 et 9 juillet^{xii} 2026, **8 444 personnes déplacées internes^{xiii}** (2 960 hommes et 5 484 femmes) en provenance de Kidal ont été enregistrées dans la région de Gao, à la suite des attaques perpétrées dans la région de Kidal, principalement à Kidal et Anefis. Par ailleurs, de janvier à juillet 2026, les acteurs de protection ont effectué **19 évaluations rapides de protection**, à la suite d'alertes faisant état de déplacements internes. Ces évaluations ont été menées auprès d'environ **2 440 ménages composés de 12 443 personnes** (majoritairement des femmes, des enfants) dans les régions de

FOCUS SUR MENAKA

Les dispositifs sécuritaires autour de la ville de Ménaka ont été renforcés depuis les attaques coordonnées du 25 et 26 avril 2026 par les groupes armés dans plusieurs villes du pays ; ce qui a entraîné des opérations de fouille dans plusieurs zones de la ville. Les zones accueillant des populations déplacées et réfugiées ont également fait l'objet de fouilles instaurant un climat de suspicion affectant les personnes vivantes dans ces zones. Ainsi, le 6 mai 2026, le site de réfugiés de Touloupe a fait l'objet de fouille. Aucun élément compromettant n'a été découvert, mais les communautés ont vécu un sentiment de peur et d'inquiétude remettant en avant la question d'identité juridique des personnes déplacées de force. Parallèlement, la ville continue d'accueillir les personnes déplacées internes en provenance de Kidal et d'Anefis.

Sikasso, Mopti, Bandiagara, Tombouctou et Ménaka.

Les principales recommandations issues de ces évaluations portaient notamment sur la prise en charge psychosociale, l'assistance alimentaire, la sensibilisation sur les VBG et sur les engins explosifs, l'assistance en documentation civile, l'assistance en abris/NFI, le renforcement des mesures de sécurisation des communautés et de leurs biens, aussi bien dans les localités de départ que dans les localités d'accueil, l'assistance aux personnes à besoin spécifique, l'installation d'espaces amis des enfants et la mise en place de centres de scolarisation pour les enfants. De plus, le pays accueille un afflux de réfugiés, principalement burkinabés. En effet, 306 315 réfugiés et demandeurs d'asile sont comptabilisés au 30 juin 2026 et au cours du premier semestre 2026 environ **6 804 personnes en situation de mouvement mixte**,

dont des hommes, des femmes, des garçons et des filles, ont été profilées dans plusieurs régions du centre et du nord du pays.

Ces éléments mettent en évidence non seulement **la persistance des mouvements de population**, mais également la **multi-dimensionnalité des besoins de protection** auxquels sont confrontées les populations déplacées et les communautés d'accueil.

Les **restrictions de mouvement des populations**, principalement imposées par les groupes armés, sont parfois utilisées comme mesure de représailles à l'encontre des communautés perçues comme soutenant ouvertement les FAMA, comme cela a notamment été rapporté pour des ressortissants de Nioro et de Kayes, ou refusant de signer certains « accords de survie ».

Au-delà de ces menaces, la présence d'EEI, de mines et d'autres engins explosifs sur les axes routiers, les contrôles irréguliers et les braquages constituent également d'importantes entraves à la circulation des populations et des acteurs humanitaires.

Les contraintes sécuritaires liées au conflit armé, notamment les attaques par drones armés, contribuent par ailleurs aux mouvements forcés et à l'isolement de nombreuses localités. En janvier 2026, les engins explosifs représentaient environ 51%^{xiii} des contraintes d'accès humanitaire enregistrées au Mali.

Ces menaces ont également restreint l'accès aux terres exploitables et aux zones de pâturage (agriculture, élevage, etc.), aux marchés, aux écoles et aux structures de santé, compromettant ainsi les moyens de subsistance des populations et leur accès aux services essentiels. Face à ces risques, les communautés ont développé différents mécanismes d'adaptation et de protection, notamment le partage d'informations sur les itinéraires jugés sûrs, les systèmes communautaires d'alerte et de signalement, ainsi que des initiatives locales de cohésion sociale et de prévention ou de réduction de la violence communautaire.

SITUATION DE BLOCUS A DIAFARABE

Le contexte sécuritaire des cercles de Tenenkou et Youwarou reste instable et volatile, aggravant la vulnérabilité des populations du fait de l'enclavement géographique et du blocus persistant de certaines localités, notamment Diafarabé. Cette ville demeure sous blocus depuis mai 2025 malgré plusieurs opérations d'approvisionnement en vivres et produits de première nécessité, réalisées sous escorte des forces armées et de sécurité (16 mai 2026), puis par pinasses avec appui aérien militaire (8 et 26 juillet 2026). Ce blocus s'accompagne d'un déni d'accès à l'aide humanitaire, avec des conséquences croissantes en santé, protection et sécurité alimentaire entraînant une dégradation progressive des conditions de vie ainsi qu'un affaiblissement de la résilience communautaire. Les secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection, de la nutrition et des moyens d'existence connaissent des dysfonctionnements de plus en plus marqués et l'accès humanitaire vers Diafarabé est restreint.

En effet, selon les rapports du GBVIMS^{xiv}, environ **29 % des incidents de VBG signalés ont été perpétrés dans les champs, en brousse ou le long des axes routiers**, notamment lors de la recherche de combustible ou des déplacements vers les points d'eau. Ces incidents, ainsi que les risques qui y sont associés, constituent de véritables restrictions pour des milliers de femmes et de filles, dont la survie économique et sanitaire dépend de ces déplacements. Toutefois, malgré ces capacités d'adaptation, la persistance et la multiplication des facteurs de risque continuent de fragiliser l'environnement de protection et de réduire l'espace de mobilité et d'accès des populations et des acteurs humanitaires.

SITUATION DE BLOCUS SUR LÉRÉ

Au 05 mai 2026, la commune de Léré demeure dans une situation de protection extrêmement préoccupante. Le blocus imposé depuis le 25 octobre 2025 persiste, l'accès aux soins reste très limité, les denrées alimentaires se raréfient, et les ménages adoptent des stratégies de survie de plus en plus risquées. Les cas d'enlèvement rapportés au début du mois de mai, combinés à la menace d'attaque qui pèse sur la commune, confirment une aggravation du contexte et justifient le maintien d'un niveau d'alerte critique. Sans amélioration rapide de l'accès humanitaire, de la protection des civils et de la disponibilité des services essentiels, les violations pourraient continuer à augmenter.

RISQUE 5 Vol, extorsion, expulsion forcée et destruction de biens

Les **atteintes aux droits de propriété représentent 36 % des violations** rapportées au cours du premier semestre 2026 selon les données du monitoring de protection. Les régions de Kayes, Tombouctou, Bougouni, Mopti, Ségou, Nioro, Dioïla, Koutiala, Bandiagara, Kidal et Gao ont été particulièrement touchées, augmentant ainsi le risque d'extorsion, de pillage et de destruction de biens dans ces localités. Les attaques menées par les groupes armés, les braquages sur les axes routiers ainsi que les prélèvements illégaux imposés sous forme de « zakat » demeurent les principaux facteurs d'exposition des populations civiles à ces atteintes.

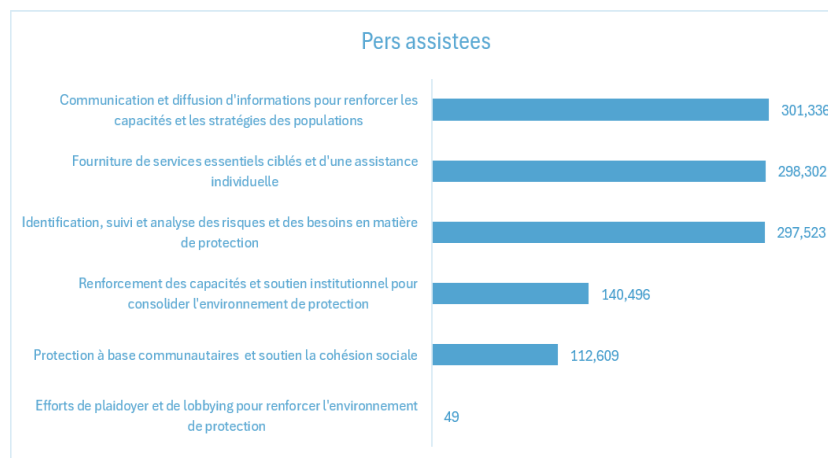
Les usagers des axes routiers interrégionaux et intrarégionaux figurent parmi les plus affectés. Les opérateurs économiques ont notamment subi d'importantes pertes à la suite de l'incendie de véhicules de transport de personnes, de marchandises et d'hydrocarbures, ainsi que du vol de leurs biens. Dans les zones rurales, les agriculteurs, les éleveurs et les commerçants/forains comptent parmi les profils socio-économiques les plus touchés, ce qui accentue davantage la vulnérabilité des communautés. En effet, ces acteurs sont fréquemment victimes d'extorsions et de taxes illégales sur leurs récoltes et leur bétail, imposées par les groupes armés sur les axes routiers pendant les foires hebdomadaires.

À titre illustratif^{xv}, le 11 mars 2026, des hommes armés auraient effectué une incursion dans le village de Soye, dans le cercle de Mopti, en exigeant la remise d'un bœuf par famille ainsi que le paiement de 5 000 FCFA par tête de bétail. De même, le 15 mars 2026, un groupe armé aurait parcouru huit villages du cercle de Diré en imposant aux propriétaires de bétail le paiement de 3 750 FCFA par tête de bovin.

RÉPONSE

PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION

Le suivi des réalisations a montré que sur **une cible de 1 629 739 personnes, 298 896 personnes ont été assistées** soit environ **18 % de taux de réalisation** au premier semestre avec un **taux de financement de 15%**. Ces réalisations ont été rapportées par 30 organisations (ONGI, ONGN et agences UN) et ont permis de renforcer la prévention des risques de protection et les violations de droits à travers les activités de sensibilisation, de formation et de plaidoyers des communautés aux risques liés aux engins explosifs, aux violences basées sur le genre, aux violences faites aux enfants et à la désinformation. Ce qui a contribué à améliorer les mécanismes communautaires d'alerte et de signalement, d'identifier et de répondre aux besoins spécifiques de protection des personnes et de leurs biens et de soutenir les victimes à travers une assistance médicale,



psychosociale et socio-économique. **Ces assistances ont été apportées à environ 41 181 personnes de la communauté hôte, 42 977 PDI, 7 410 réfugiées, 3 104 migrants, 1 185 rapatriées, 759 retournées.**

A titre d'illustration, depuis janvier 2026 :

- **115 EAFGAs (dont 7 filles)** ont bénéficié des services y compris la prise en charge transitoire, le soutien psychosocial, la gestion de cas et l'appui à la réintégration socio-économique.
- **411 ENA/ES (164 filles)** ont accédé à des services de prise en charge transitoire, soutien psychosocial, gestion de cas ainsi qu'à des opérations de recherche de famille.
- **Environ 470 victimes** civiles (directes et indirectes) d'engins explosifs, armes légères et de petit calibre (ALPC) ont bénéficié des services d'assistance aux victimes.
- **5 644** personnes survivantes de VBG, **dont 89 %** de femmes et de filles, ont bénéficié, selon leurs besoins, d'un paquet de services essentiels comprenant la prise en charge médicale, le soutien psychosocial, l'assistance juridique et l'orientation vers des services de protection et de sécurité, grâce aux prestataires de services VBG.
- Les capacités **d'environ 800 membres des comités de protection, des points focaux, des organisations communautaires** ont été renforcés sur les thématiques de protection (notamment les risques de protection et leur mitigation).

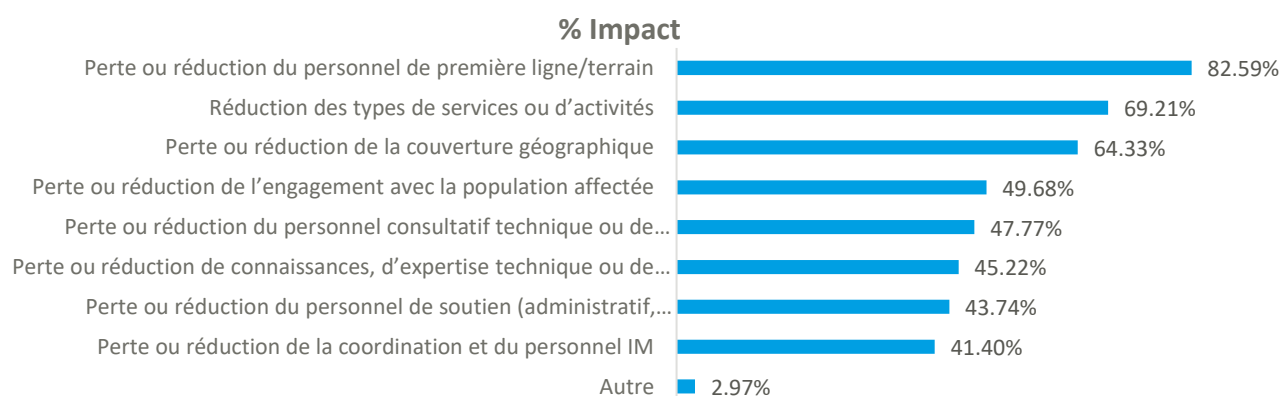
DÉFIS LIÉS À L'ACCÈS

Les défis liés à l'accès humanitaire se sont considérablement complexifiés au cours du premier semestre de l'année 2026. L'environnement opérationnel reste marqué par des contraintes sécuritaires, notamment liés au conflit armé ainsi que des restrictions de mouvements sur les axes routiers qui affectent à la fois les mouvements des acteurs humanitaires et des populations. Au-delà de ces contraintes, les acteurs humanitaires continuent de faire face à un environnement marqué par des contraintes administratives et bureaucratiques croissantes. Les retards dans l'obtention des autorisations de mise en œuvre des projets, ainsi que les restrictions de circulation, contribuent à intensifier les défis opérationnels et affectent la capacité des organisations à répondre rapidement aux besoins des populations dans le besoin. Par ailleurs, la dégradation de la situation sécuritaire dans le nord du pays et les restrictions de mouvement y découlant réduisent davantage la présence humanitaire dans ces localités avec un impact sur l'évaluation des besoins et la réponse. Cette combinaison de contraintes contribue à un rétrécissement de l'espace humanitaire.

LACUNES CRITIQUES DANS LE FINANCEMENT ET LA POPULATION TOUCHÉE

Alors que les risques en matière de protection restent élevés dans plusieurs cercles du pays, les acteurs de protection sont confrontés à une réduction de leurs capacités d'intervention en 2026.

Un sondage mené en mars 2026^{xvi} auprès des acteurs de protection au Mali, sur la cartographie des capacités de protection, a permis d'analyser l'impact de la réduction actuelle des financements sur les partenaires de la protection et leur capacité à apporter des réponses rapides et efficaces aux personnes les plus vulnérables. Les acteurs de protection au Mali ont indiqué subir les impacts des réductions de financements amorcées au premier semestre 2026. Ces impacts vont de la réduction du personnel de première ligne à la réduction du personnel en charge de la coordination.



RECOMMANDATIONS

RISQUE 1 Attaques contre des civils et des biens à caractère civil et autres homicides illégaux

COORDINATRICE HUMANITAIRE ET REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES

- Engager les parties au conflit, à travers les actions de plaidoyers et de lobbying, à mettre immédiatement fin aux attaques contre les civils et les biens de caractère civil, à sécuriser les axes d'accès humanitaire, à garantir la libre circulation des acteurs humanitaires et à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les violations du droit international humanitaire et des droits humains

CLUSTER PROTECTION ET PARTENAIRES^{xvii}

- Renforcer la couverture géographique du monitoring de protection en identifiant les zones à risque non couvertes, notamment dans les régions de Kayes, Nioro, Kita et Koulikoro, en élargissant le réseau de points focaux communautaires et en mettant en place des mécanismes réguliers de collecte, d'analyse et de partage des alertes de protection entre les acteurs concernés.
- Intensifier les actions de réduction des risques liés aux engins explosifs et aux attaques de drones en renforçant les activités d'éducation aux risques, les systèmes communautaires d'alerte précoce, la collecte et le partage d'informations sur les incidents, ainsi que les mécanismes de protection et d'assistance aux victimes et aux populations exposées.

RISQUE 2 Violences basées sur le genre dans ses formes plus accrues

CLUSTER PROTECTION ET PARTENAIRES

- Renforcer les capacités opérationnelles des One Stop Centers dans les régions du centre (Ségou, San et Koutiala) et du nord (Ménaka, Mopti et Bandiagara), notamment à travers la mobilisation des ressources, la formation des gestionnaires de cas et le déploiement de mécanismes de gestion de cas à distance, afin de garantir une prise en charge holistique, sûre et de qualité des survivant-e-s de VBG.

RISQUE 3 Recrutement forcé et association d'enfants dans des forces et groupes armés

CLUSTER PROTECTION ET PARTENAIRES

- Étendre les programmes de prévention du recrutement et de l'utilisation des enfants, y compris le Mécanisme de Surveillance et de Communication de l'Information (MRM), dans les zones affectées par l'intensification des activités des groupes armés.
- Renforcer les dispositifs de réunification familiale, de réintégration communautaire, d'insertion socioéconomique et de soutien psychosocial en faveur des enfants retournés ou séparés des groupes armés dans les zones moins affectées par les activités des groupes armés.

RISQUE 4 Entraves ou restrictions illégales à la liberté de circulation, siège et déplacement forcé

CLUSTER PROTECTION ET PARTENAIRES

- Déployer des équipes mobiles d'urgence dans les zones prioritaires afin d'assurer, dans les meilleurs délais après une alerte, l'évaluation des besoins, la mise en place de mesures de protection d'urgence, le soutien psychosocial aux personnes affectées et leur référencement vers les services appropriés, notamment lors d'incidents de protection ou de mouvements de populations.

PARTIES AU CONFLIT

- Garantir un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave aux populations civiles en facilitant la circulation des acteurs humanitaires, en protégeant les infrastructures sociales essentielles, en sécurisant les mouvements des populations vers les services de base et en respectant les principes de protection des civils et du droit international humanitaire.

RISQUE 5 Vol, extorsion, expulsion forcée et destruction de biens

CLUSTER PROTECTION ET PARTENAIRES

- Prévenir toute forme d'extorsion, de taxation illégale et de destruction de bien à travers la sensibilisation des acteurs armés sur le droit international humanitaire et du droit international de droit de l'homme.

ⁱ [Mali Protection Analysis Update Mai 2026](#)

ⁱⁱ [Arrêté interministériel n°2026-1313 / MEF- MDAC -MJDH- MTI- MIC -SG du 3 juin 2026 portant suspension de l'importation, du transit, de la commercialisation, de la vente et de la distribution à titre gratuit des motocyclettes de cylindrée de 125cm3 et plus ainsi que leurs accessoires](#)

ⁱⁱⁱ [Arrêté interministériel n°2026-1312 / MDAC -MJDH- MATD-MSPC-MTI-SG du 3 juin 2026 portant suspension de circulation des motocyclettes de cylindrée de 125cm3 et plus hors des grandes agglomérations](#)

^{iv} [Arrêté interministériel n°2026-1311 / MDAC -MJDH- MATD-MSPC-MTI- MEADD-SG du 3 juin 2026 portant création des zones d'intérêt militaire d'accès interdit à la population civile dans le cadre de l'opération « Dougoukoloko »](#)

^v [Selon les données de la Matrice de suivi des déplacements \(DTM\) de la Direction nationale du développement social \(DNDS\)](#)

^{vi} [Messages clés sur la cohésion sociale et la lutte contre la désinformation](#)

^{vii} [Ancien découpage administratif](#)

^{viii} [Les enfants et les conflits armés - Rapport du Secrétaire général \(A/80/723-S/2026/357\) - World | ReliefWeb](#)

^{ix} [Sitrep-UNPA-Mali-mars 2026](#)

^x [Les enfants et les conflits armés - Rapport du Secrétaire général \(A/80/723-S/2026/357\) - World | ReliefWeb](#)

^{xi} [Ces informations de juillet 2026 dénotent de la persistance de ces risques au-delà de la période d'analyse \(janvier juin 2026\)](#)

^{xii} [DTM du 20 juillet 2026 sur synthèse des déplacements dans la région de Gao - Mali](#)

^{xiii} [Mali : Tableau de bord accès humanitaire \(janvier 2026\) - Mali | ReliefWeb](#)

^{xiv} [Rapports GBVIMS T1 & T2](#)

^{xv} [Ces cas illustratifs ont été rapportés dans le cadre du Monitoring de Protection.](#)

^{xvi} [Les résultats du sondage sont disponibles sur ce \[Dashboard\]\(#\).](#)

^{xvii} [Par Cluster Protection et Partenaires on entend : les membres du Cluster Protection, les Partenaires Techniques et Financiers, les membres des autres Clusters, ICC, EHP, les services étatiques et tout autre acteur intervenant dans la protection des civils et la réduction des risques de protection](#)

Méthodologie : La présente note couvre la période de janvier à juin 2026 et se fonde sur l'exercice de priorisation des 15 risques de protection harmonisés au niveau du GPC. Cet exercice a été fait du 16 au 29 juin dans l'ensemble des cercles du pays avec la participation des acteurs de protection et autres personnes ressources au niveau national et sur le terrain (y compris des services techniques étatiques). A la suite de l'exercice les risques « Abus psychologique/émotionnel ou détresse infligée » et « Mariage d'enfant et forcé » sont revenu comme récurrent et priorisé. Néanmoins pour les besoins de la présente note, le premier est traité comme risque transversal et comme une conséquence des autres risques, et le second comme une des formes de VBG. Les données utilisées dans cette note proviennent de diverses sources humanitaires, telles que OCHA, UNICEF, GBVIMS, UNHCR, DNDS, les rapports de monitoring de protection, et les évaluations rapides de protection (ERP). L'analyse des risques a été guidée par les lignes directrices du *Protection Analytical Framework*. Elle se fonde donc sur les directives du GPC en matière d'analyse des risques de protection.

Limites : Le contexte opérationnel du Mali ne facilite pas la collecte d'informations, eu égard à la situation sécuritaire et aux défis d'accès dans le pays. Dans le cadre de la présente analyse, les données collectées sur le terrain devraient être considérées comme une indication de la situation de protection dans le pays. De plus, les données du monitoring de protection sont limitées à certaines communes auxquelles les partenaires ont accès grâce à une interaction avec les informateurs clés, les points focaux communautaires et les autorités locales.



Pour plus d'informations, veuillez contacter : Cluster Protection Mali mliacpm@unhcr.org